

LES CONTRAINTES DE LA NAISSANCE SUR LES CHOIX ALIMENTAIRES DES INDIVIDUS DANS LA FRANCE D'ANCIEN RÉGIME (XVI^E – XVIII^E SIÈCLE)

Florent Quellier

Université François Rabelais, Tours

Maître de conférences en histoire moderne, université François-Rabelais, Tours ; titulaire de la Chaire CNRS histoire de l'alimentation des mondes modernes.

Co-directeur de la collection "Tables des Hommes", Presses Universitaires de Rennes – Presses Universitaires François Rabelais.

Membre du comité de rédaction de Food & History

■ Si la possibilité de choix alimentaires individuels existent bien dans la société de l'Ancien Régime, elle est fortement contrainte par l'alternance maigre – gras imposée par l'Eglise catholique, par le problème de l'approvisionnement propre à une économie de pénurie, notamment pour la paysannerie, et par la naissance dans une société fondamentalement inégalitaire.

Les contraintes liées à la naissance reposent sur le rang social et le genre. Conditionnant l'état de l'individu (rang et qualité), la naissance est également censée déterminer la nature de l'estomac entre la "délicatesse" de celui des gens d'études et de loisirs et la "grossièreté" de celui des hommes de peine. Le *Thrésor de santé* (1607) précise que le vin rouge "profite aux vigneron et laboureurs ; car étant une fois digéré par la force de l'estomac, il donne plus ferme et plus copieux aliment et rend l'homme plus vigoureux à la besogne". Ces contraintes évoluent au cours de l'existence en fonction de l'âge, de la situation familiale et de l'état de santé de l'individu. Elles s'adaptent également à la nature du repas (repas ordinaire, repas dans une auberge, festin...). Tant pour la paysannerie que pour l'aristocratie, c'est lors des banquets et des fêtes que les contraintes sociales sur les choix alimentaires sont les plus fortes, non lors des repas ordinaires.

Afin de respecter le bon fonctionnement d'une société comprise comme un corps constitué de communautés, chacun doit s'alimenter selon son rang social. Le régime alimentaire suivi doit correspondre à la "grossièreté" ou à la "délicatesse" de l'estomac de l'individu. Dans les romans, les nouvelles et les comédies des Temps modernes, l'indication du goût d'un personnage pour un mets permet de le situer dans la hiérarchie sociale. Il existe des habitus alimentaires d'autant plus marqués que la culture des apparences engendre un fort conformisme social. Il n'est pas innocent que pour signifier le goût, l'icologie occidentale préfère, à une surabondance de mets, recourir à quelques aliments, par exemple un fruit. Le bon goût ainsi codifié pour les élites

s'oppose à la diversité des goûts des individus, les lettres de Madame de Sévigné en témoignent (son "goût" pour les boissons exotiques varie en fonction du goût de la cour) tout comme celles de Madame Palatine, belle-sœur de Louis XIV ("j'ai tellement affriandé ma gueule allemande à des plats allemands qui je ne puis souffrir ni manger un seul ragoût"). Une préférence par trop marquée pour un aliment révèle la personnalité de l'individu. Ainsi le faux dévot, un personnage-type, est-il trahi par sa gourmandise, la fausse dévote par son goût pour les sucreries, l'enfant noble illégitime par des goûts grossiers révélant sa bâtardise (par exemple le portrait de Vendôme par Saint-Simon). A l'exception des choix religieux pour les aliments des humbles (un lieu commun de la littérature hagiographique qui repose sur une dichotomie méritante entre naissance – choix d'aliments), le goût pour un aliment qui n'appartient pas à son état est perçu comme une transgression condamnable. Le non-respect de ces choix alimentaires contraints entraîne un dérèglement du corps, de l'individu et de la société, visible dans les romans comiques, dans les traités de casuistiques, mais également dans les règlements de police. Ainsi l'auteur du Dictionnaire ou traité de la police générale (1771), La Poix de Fréminville, déplore-t-il l'existence "de trop de libertins et de vagabonds qui s'adonnent à voler les jardins, en artichauts, melons, abricots et autres fruits". Ces voleurs sont qualifiés de "libertins" afin de signifier que leurs vols relèvent de la sphère du plaisir gustatif, et non d'une nécessité de survie, et de "vagabonds" pour souligner que les produits volés n'appartiennent pas au régime normal de leur état social. En fait le seul espace qui respecte l'entière liberté des choix alimentaires des individus est un espace imaginaire compensatoire, le pays de Cocagne, utopie matérialiste dont l'apogée date justement de la première modernité.

La nécessité de respecter son rang dans la société réduit la liberté des choix alimentaires des individus, y compris, voire surtout, pour les élites. Le service

